

COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quatre septembre à 18h00, en application des articles L5211-2 et L 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente de Clairà, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ, Président.

Convocations : Le 28 Août 2020

Membres présents : (38)

Mme AYROLLES Roselyne, M. BENEZIS Gérard, Mme BENTZ Yvette, M. BERTRAND Rémy, Mme BERTRAND Béatrice, Mme BLANC Florie, M. BONILLO Ludovic, M. CASTIES Christian, Mme CERDA Céline, Mme CIMPELLO Céline, Mme COMES Angèle, M. DIAZ Michel, M. DOUMENC André, Mme ESTELA METOIS Joëlle, M. ESTIRACH Jean-Claude, M. FUENTES Frédéric, M. GIBERT Jean-Michel, Mme GONZALES Marjorie, M. GUICHOU Franc, M. GUILLET David, M. IZARD Alain, M. LABORDE Alain, M. LARREGOLA Michel, M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme MAITRE Catherine, M. MARTINEZ René, Mme M'ZOURI Nadira, M. OAKES Jonathan, M. PALMADE Jérôme, Mme PANO Jeanine, M. PELLET Yves, M. PETIT Marc, M. PUGINIER Jean, M. RAINERO Alex, M. ROSIQUE Henri, Mme SAREHANE Saadia, Mme SORLI Angélique, Mme THOMAS Marion

Membres absents : (11)

M. ARMANGAU Alexis, M. ELIAS Gérard, Mme ESPERT Christine, M. LANFRANCHI Jean-Louis, M. MAFFRE Michel, M. MARIBAUD Louis, M. PRADALIER Armand, Mme RIVES Pascale, M. TENA Christophe, Mme VAUR Véronique, M. WALCZAK Guy.

Procurations : (8)

M. ARMANGAU Alexis donne procuration à Mme AYROLLES Roselyne
M. ELIAS Gérard donne procuration à M. ROSIQUE Henri
M. LANFRANCHI Jean-Louis donne procuration à Mme COMES Angèle
M. MAFFRE Michel donne procuration à M. LOPEZ Jean-Jacques
Mme RIVES Pascale donne procuration à M. FUENTES Frédéric
M. TENA Christophe donne procuration à M. DIAZ Michel
Mme VAUR Véronique donne procuration à M. PALMADE Jérôme
M. WALCZAK Guy donne procuration à M. PETIT Marc

Madame GONZALES Marjorie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président demande si quelqu'un a des observations à formuler quant au procès-verbal de la dernière séance.

✚ Le PV du 31/07/2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents à ladite séance.

En préambule, Monsieur le Président demande aux élus s'ils ne voient pas d'inconvénient quant au rajout d'une affaire sur table. Il s'agit de la convention de prestation de mise à disposition pour la commune de Padern au même titre que la commune de Pia (Affaire 6).

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président informe l'assemblée du report de l'affaire n°10, concernant les maisons de santé.

Affaire 1 Convention de mutualisation remise aux normes des bâtiments publics en matière électrique Paziols
--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valablement et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés (48 voix POUR):

- ✚ **VALIDE** la convention de mutualisation de services entre la CCCSM et la Mairie de PAZIOLS.
- ✚ **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Affaire 2 Convention de mutualisation « Prêt de la Broyeuse » Villesèque des Corbières

Le Conseil, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ **VALIDE** la convention de mutualisation pour le prêt de la broyeuse, à la commune de Villesèque des Corbières.
- ✚ **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Affaire 3 Convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie à la commune de Padern pour une période de 15H00 au lieu de 19H00 et modification de la convention de l'EPIC pour une durée de 4H00 au lieu de 19h.

La mairie de Padern sollicite l'agent (Mme BUSQUET-GUIRAL) pour 19 H 00 hebdomadaire. Toutefois afin d'assurer la continuité du service public à l'EPIC et de former le personnel devant la remplacer, Madame Busquet Guiral reste mise à disposition pour une durée hebdomadaire de 4 heures pour une durée de deux mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ VALIDE la convention de mutualisation à intervenir avec la commune de Padern,
- ✚ ACTE la convention en lien avec l'EPIC OT sera modifiée pour prendre en compte les nouveaux volumes horaires.

Affaire 4 Désignation des représentants élus au sein des différents organismes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur GIBERT Jean-Michel	Monsieur LANFRANCHI Jean-Louis
Monsieur PELLET Yves	Monsieur FUENTES Frédéric
Monsieur WALCZAK Guy	Monsieur PUGINIER Jean
Monsieur DIAZ Michel	Madame CERDA Céline
Monsieur GUICHOU Franc	Monsieur DOUMENC André

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

AURCA

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme ESTELA MÉTOIS Joëlle	Mme BLANC Florie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

CDAC

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. PETIT Marc	M. PALMADE Jérôme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

CNAC

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. PETIT Marc	M. PALMADE Jérôme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX DIRECTS

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur LOPEZ Jean-Jacques	Monsieur GIBERT Jean-Michel
Monsieur WALCZAK Guy	Madame GONZALES Marjorie
Madame RIVES Pascale	Monsieur ROSIQUE Henri
Madame M'ZOURI Nadira	Monsieur PUGINIER Jean
Madame BERTRAND Béatrice	Madame BLANC Florie
Monsieur CASTIES Christian	Monsieur BENEZIS Gérard
Monsieur TENA Christophe	Monsieur DIAZ Michel
Monsieur BERTRAND Rémi	Monsieur RAINERO Alex
Monsieur LABORDE Alain	Madame CERDA Céline
Monsieur IZARD Alain	Monsieur OAKES Jonathan

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

CLE - (COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU)

TITULAIRE
Monsieur PELLET Yves

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

1/ SAGE DES NAPPES PLIO-QUATERNAIRES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur PELLET Yves	Monsieur DIAZ Michel

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

2/ SAGE DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE

TITULAIRE
Monsieur LOPEZ Jean-Jacques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

3/ SAGE DE L'AGLY

TITULAIRE
Monsieur PALMADE Jérôme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

NATURA 2000

TITULAIRE
Madame BLANC Florie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. PUGINIER Jean	Mme M'ZOURI Nadira

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

PAYS TOURISTIQUE CORBIERES MINERVOIS

TITULAIRE	SUPLEANT
M. LABORDE Alain	Mme BLANC Florie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SMBVA - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LOPEZ Jean-Jacques	M. GIBERT Jean-Michel
M. PALMADE Jérôme	Mme RIVES Pascale
M. PETIT Marc	M. GOMEZ Manuel
M. PELLET Yves	M. ROSIQUE Henri
Mme GONZALES Marjorie	Mme DENIS Nathalie
M. PUGINIER Jean	M. VINCIGUERRA Jean-Louis
Mme ESTELA METOIS Joëlle	Mme M'ZOURY Nadira
Mme DUTILLEUL CIMPELLO Céline	Mme THOMAS Marion
M. FUENTES Frédéric	M. ELIAS Gérard
M. BERTRAND Rémy	Mme AUGERARD Marie-Claude
M. OAKES Jonathan	Mme GUICHOU Corinne
M. CASTIES Christian	M. LEPINEUX Claude
Mme BERTRAND Béatrice	Mme ROMERA Pauline

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SYDETOM 66

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur FUENTES Frédéric	Monsieur PALMADE Jérôme
Monsieur PETIT Marc	Monsieur PUGINIER Jean

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SYADEN (Syndicat Audois d'Energies)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur GUICHOU Franc	Mme MAITRE Catherine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SYDEEL (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des PO)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur LANFRANCHI Jean-Louis	Monsieur PETIT Marc

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Syndicat Mixte Préfiguration PNR Corbières Fenouillèdes

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur RAINERO Alex	Monsieur BERTRAND Rémy

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

GAL EST AUDOIS Comité de programmation

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame CERDA Céline	Monsieur DOUMENC André
Madame BLANC Florie	Monsieur RAINERO Alex

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Association Minervoises Corbières Méditerranée
Association gestionnaire du GAL

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame CERDA Céline	Monsieur DOUMENC André
Monsieur RAINERO Alex	Madame BLANC Florie
Monsieur BENEZIS Gérard	Monsieur IZARD Alain

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SMBVT - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur PALMADE Jérôme	Monsieur PELLET Yves
Monsieur PETIT Marc	Madame ESTELA MÉTOIS Joëlle

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Syndicat de la BERRE et du RIEU (SIBR)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur PELLELET Yves	Monsieur FUENTES Frédéric
Monsieur ARMANGAU Alexis	Madame CERDA Céline
Mme MAITRE Catherine	Monsieur ZUBIETA Bruno
Monsieur IZARD Alain	Madame BERTRAND Béatrice
Monsieur TENA Christophe	Monsieur THIBON Dominique
Monsieur DIAZ Michel	Monsieur BENEZIS Gérard
Monsieur LABORDE Alain	Monsieur TOURNE Christian

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Commission de Délégation de Service Public

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur LOPEZ Jean-Jacques	Madame COMES Angèle
Monsieur PALMADE Jérôme	Madame RIVES Pascale
Monsieur PETIT Marc	Madame ESTELA MÉTOIS Joëlle
Monsieur CASTIES Christian	Madame BERTRAND Béatrice
Madame BLANC Florie	Monsieur DIAZ Michel

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

TITULAIRE
Madame BERTRAND Béatrice

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SPL Pyrénées-Orientales Aménagement

TITULAIRE
Monsieur LANFRANCHI Jean-Louis

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SEM Roussillon Aménagement

TITULAIRE
Monsieur LANFRANCHI Jean-Louis

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

SIAH Corbières Maritimes

2 TITULAIRES DE FITOU	2 TITULAIRES DE FEUILLA
Monsieur ARMANGAU Alexis	Monsieur PRADALIER Armand
Madame AYROLLES Roselyne	Madame HUBLAU Catherine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Comité de Direction de l'EPIC OT Corbières Salanque

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur LOPEZ Jean-Jacques	Madame COMES Angèle
Monsieur PALMADE Jérôme	Madame RIVES Pascale
Monsieur PETIT Marc	Madame GONZALES Marjorie
Madame ESTELA MÉTOIS Joëlle	Madame M'ZOURI Nadira
Monsieur PUGINIER Jean	Monsieur VINCIGUERRA Jean-Louis
Monsieur FUENTES Frédéric	Monsieur ELIAS Gérard
Madame DUTILLEUL CIMPELLO Céline	Madame THOMAS Marion
Monsieur GIBERT Jean-Michel	Monsieur LANFRANCHI Jean-Louis
Monsieur LARREGOLA Michel	Madame BERTRAND Béatrice
Monsieur RAINERO Alex	Monsieur LABORDE Alain
Monsieur OAKES Jonathan	Monsieur BERTRAND Rémy
Monsieur IZARD Alain	Madame MAITRE Catherine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE D'ÉLIRE :

Commission intercommunale pour l'accessibilité
Le Président est celui de la C3SM + des représentants

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur PALMADE Jérôme	Madame DUTILLEUL CIMPELLO Céline
Monsieur PETIT Marc	Madame M'ZOURI Nadira
Monsieur ARMANGAU Alexis	Madame AYROLLES Roselyne
Monsieur DOUMENC André	Monsieur SCHENCK Bruno
Monsieur RAINERO Alex	Monsieur DEJOIE Didier
Monsieur LABORDE Alain	Monsieur TOURNE Christian
Monsieur BENEZIS Gérard	Madame XICOLA Eveline
Monsieur PRADALIER Armand	Madame HUBLAU Catherine
Monsieur TENA Christophe	Monsieur THIBON Dominique
Madame CERDA Céline	Monsieur MAILHAC Henri
Madame BLANC Florie	Monsieur JEANROY Kévin
Monsieur LARREGOLA Michel	Madame NICOLE Myriam
Monsieur BERTRAND Rémy	Madame AUGÉARD Marie-Claude
Monsieur OAKES Jonathan	Madame GUICHOU Corinne
Monsieur GUICHOU Franc	Monsieur BURGAT Ludovic
Monsieur DIAZ Michel	Madame CONQUET-TALLAVIGNES Sophie
Monsieur CASTIES Christian	Monsieur LEPINEUX Claude
Madame BERTRAND Béatrice	Madame ROMERA Pauline
Monsieur IZARD Alain	Madame GONZALEZ Tomasa
Madame MAÎTRE Catherine	Monsieur ZUBIETA Bruno

Affaire 5 ABROGATION DES DELIBERATIONS EN DATE DU 22 JUILLET 2019 ET DU 5 NOVEMBRE 2019
--

Le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés,

par 37 voix POUR (dont 6 procurations)
5 voix CONTRE (M. DIAZ Michel + procuration de M. TENA Christophe,
M. BENEZIS Gérard, Mme CERDA Céline, M. LABORDE Alain)
4 ABSTENTIONS (Mme AYROLLES Roselyne + Procuration de M.
ARMANGAU Alexis, DOUMENC André, M. GUICHOU Franc)

- INVALIDE les délibérations des 22 juillet et 5 novembre 2019, et d'en voir les effets remis en cause ;

- **ABROGE** les délibérations en date du 22 juillet 2019 et 5 novembre 2019 demandant le transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée à titre facultatif à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DEMANDE** aux Préfets d'abroger l'arrêté inter-préfectoral actant le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.
- **DEMANDE** aux Préfets d'abroger les modifications statutaires découlant des délibérations en date du 22 juillet 2019 et du 5 novembre 2019 ajoutant à l'article 7 des statuts les alinéas suivants :
 - « 7-10 Eau
 - 7-11 Assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) »
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération au Maire de chaque commune
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Affaire 6 Mise à disposition des agents à la commune de Pia pour continuité du service public eau et assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ **ACCEPTE** la convention qui a pour objectif de garantir la continuité du service public Eau et Assainissement suite à la disparition de la compétence effectivement exercée suite à remise en cause de l'arrêté interpréfectoral dont les effets sont suspendus par la décision du Conseil d'Etat du 28 Juillet 2020. Les agents de la C3SM, issus de la commune de Pia, sont mis à disposition de la commune de Pia.

✚ **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir.

Affaire 6 bis- Mise à disposition d'un agent à la commune de Padern pour continuité du service public eau et assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ **ACCEPTE** la convention qui a pour objectif de garantir la continuité du service public Eau et Assainissement suite à la disparition de la compétence effectivement exercée suite à remise en cause de l'arrêté interpréfectoral dont les effets sont suspendus par la décision du Conseil d'Etat du 28 Juillet 2020.

✚ Les agents de la C3SM, issus de la commune de Padern, sont mis à disposition de la commune de Padern.

✚ **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir.

Affaire 7 Convention de ramassage des encombrants sur la commune de Salses le Château

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valablement et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés (46 voix) :

- ✚ **VALIDE** la convention de ramassage des encombrants sur la commune de Salses-le-Château
- ✚ **AUTORISE** le remboursement des 5 dernières années de collecte, soit la somme de 37 605€.
- ✚ **HABILITE** Monsieur PALMADE Jérôme à signé la convention.

Affaire 8 Indemnités de fonction des vice-présidents

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés :

- ✚ **APPROUVE** les précisions concernant le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées selon l'indice brut en vigueur
- ✚ **APPROUVE** que la présente délibération entre en vigueur à la date de désignation du Président, des Vice-Présidents (16/07/2020), des conseillers délégués (31/07/2020).
- ✚ **DTT** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Affaire 9 Convention de nettoyage d'une partie des agouilles de Salses-le-Château par les agents municipaux

Madame THOMAS s'absente et ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés : (45 voix POUR)

- ✚ **AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation à intervenir, qui permette à la commune de faire les travaux en lieu et place de l'EPCI.
- ✚ Cette convention doit permettre de régulariser l'intervention de la commune sur les agouilles en 2019 pour 14 162.71 euros.

Retour de Mme THOMAS dans la salle du Conseil.

Affaire 10 Maisons de santé de Durban et de Tuchan

AFFAIRE REPORTÉE

Affaire 11 Convention avec le SYDEEL66

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Affaire 12 Présentation des missions confiées aux vice-présidents et aux conseillers délégués

POUR INFORMATION

Nom	Fonction	Fonction
Monsieur Palmade	Service à la population	1 ^{er} VP
Monsieur Petit	Développement économique	2 ^{ème} VP
Monsieur Armangau	Energies renouvelables	3 ^{ème} VP
Madame Bertrand	Gestion du personnel	4 ^{ème} VP
Monsieur Diaz	Eau assainissement	5 ^{ème} VP
Monsieur Pellet	GEMAPI	6 ^{ème} VP
Madame Estela Métois	Environnement	7 ^{ème} VP
Madame Cimpello	Bâtiments communautaires	8 ^{ème} VP
Monsieur Puginier	Voirie intercommunale	9 ^{ème} VP
Madame Blanc	Aménagement du territoire	10 ^{ème} VP
Monsieur Izard	Agriculture	11 ^{ème} VP
Monsieur Fuentes	Collecte et traitement des déchets	12 ^{ème} VP
Madame M'Zouri	Habitat maison de santé	13 ^{ème} VP
Monsieur Casties	Coordination mutualisation des moyens dans les communes	14 ^{ème} VP
Monsieur Rainero	PNR Corbières	15 ^{ème} VP
Monsieur Martinez	Relation avec les administrations	Conseiller Délégué
Monsieur Larregola	Tourisme	Conseiller Délégué

Le Président,
LOPEZ Jean-Jacques

